

A conserver

MEMO PRATIQUE

ATTENTION : Tous les résidents y compris ceux déjà locataires en 2025-2026, doivent refaire leur inscription en totalité pour la rentrée de septembre 2026.

Où trouver le dossier d'inscription ?

- Télécharger les documents sur le site internet <https://residence-campus-dordogne.fr/>
(Sur la Page Accueil, onglet « Pratique » puis « Documents à télécharger »)

- Vous pouvez aussi récupérer les dossiers d'inscription à l'accueil de la résidence



La résidence n'envoie pas les dossiers par courrier

Le dossier doit être renvoyé COMPLET par courrier ou déposé en main propre à l'accueil de la résidence.

Seule l'attestation d'assurance peut être envoyée à date ultérieure.

Attention : Tout dossier incomplet ne permettra pas la réservation et votre logement (dossier mis en attente). Un mail vous confirmera la réception et le niveau de complétude du dossier.

La Fiche d'inscription est à remplir en totalité et à signer.

Merci de noter les adresses mail et téléphone à jour. !

Le règlement intérieur à lire très attentivement. Document à parapher et à signer.

Pensez à garder un exemplaire du règlement pour vous. A relire de temps à autre....

Le Contrat de séjour

Le contrat de séjour est conclu pour la durée de l'année de formation en cours, en général de fin août/septembre à début juillet.

- **Si le résident est apprenti (en alternance)** vous devez remplir un « *contrat de séjour fractionné* »

Vous ne connaissez pas la période de formation du futur résident ? Ne pas mettre de date, les documents seront complétés en fonction du programme pédagogique de l'apprenti par la résidence.

- **Si le résident est lycéen/étudiant**, vous devez remplir un « *contrat de séjour longue durée* »

Le contrat est reconductible mois par mois jusqu'à la date de fin de la formation.

L'assurance LOCATIVE

Elle est obligatoire. Elle est nécessaire si le locataire commet des dégradations importantes dans le logement.

L'assurance responsabilité civile n'est pas une assurance locative.

Ce n'est pas une extension de garantie, ni une assurance scolaire, ni une assurance logement de vacances.

Elle doit comporter le nom du jeune comme occupant même si c'est le parent majeur responsable qui est le souscripteur.

L'assurance doit être fournie à l'entrée du locataire à la résidence.

Informations à transmettre à l'assureur

- L'adresse : Résidence du Campus, 1 avenue Benoit Frachon, 24750 Boulazac.
- La surface 21m2 (Tous les logements sont identiques).
- Type de logement : Logements T1+ équipés avec salle de bain et WC (lit, armoire, table, chaise...)
- L'étage : 1^{er} étage pour les mineurs garçons, 2eme étage pour les mineurs filles, 3eme et 4ème étage pour les majeurs. Le numéro du logement sera transmis à l'arrivée du résident
- Type de Bâtiment RHVS-FJT agréé Préfecture et CAF, ouvert le 13/11/2017.

Les modalités financières :

La résidence du Campus propose un contrat de séjour pour la durée de la formation au Campus, le locataire s'engage donc pour la durée définie au contrat. Les absences pour motifs personnels, stages, problèmes personnels, arrêt maladie ne donnent lieu à aucune déduction.



A la constitution du dossier il est demandé :

- Un chèque de caution qui est encaissé à l'arrivée du résident + les frais de gestion
- Un chèque de réservation du montant du 1^{er} loyer qui sera encaissé à l'arrivée du résident

Le règlement du loyer se fera à terme échu par prélèvement bancaire (ne pas oublier de joindre un RIB et de signer l'autorisation de prélèvement)

Le prélèvement se fait entre le 7 et le 10 du mois suivant.

Ex : Le prélèvement du 7 novembre paiera la location du mois d'octobre.

Pour toutes questions contacter le service comptable de la résidence 05 53 06 63 02



VOTRE STATUT	VOTRE CALENDRIER	TARIF €	TOTAL ANNEE SCOLAIRE	Encaissement chèque de réservation septembre	SOLDE	Prélèvement du 8 Oct. 2026 au 8 Juillet 2027
APPRENTI Logement alternance	20 SEMAINES	82	1640	-82	1558	155.80€
	19 SEMAINES	82	1558	-82	1476	147.60€
	16 SEMAINES	82	1312	-82	1230	123.00€
	15 SEMAINES	82	1230	-82	1148	114.80€
	13 SEMAINES	82	1066	-82	984	98.40€
	12 SEMAINES	82	984	-82	902	90.20€
LYCEENS ETUDIANTS Logement chambre double	Mensuel du 1er septembre 2025 au 30 juin 2026	230	2300	-230	2070	Prélèvement du 8 Nov. 2026 au 8 Juillet 2027 207.00 €

Exemple de calcul pour un apprenti avec 12 semaines de formation :

Le prix de la semaine **X** le nombre de semaines de formation du résident **-** le chèque de réservation **/** divisé par 10 mois (ou en fonction de la date d'entrée).

(82 € x 12 semaines) – 82 (chèque de résa) / 10 mois = 90.2 € prélevés du 8 octobre au 8 juillet

Résidence du Campus de la Formation Professionnelle

1 avenue Benoit Frachon
24750 Boulazac Isle Manoire

Tel : 05.53.06.63.00 / contact@campus-boulazac.fr / Siret 13002354200017

Les aides financières

ATTENTION : Faire directement les demandes auprès des partenaires sur leur site Internet dès la rentrée à la résidence

- APL auprès de votre CAF uniquement pour les résidents mensuels <https://www.caf.fr/>
- MOBILI JEUNE pour tous les salariés apprentis <https://mobilijeune.actionlogement.fr/>



A noter : Les apprentis ne peuvent pas bénéficier des aides APL de la CAF (Ne pas remplir la simulation APL sur le site Mobilijeune)

Voir sur le site Internet de la résidence la fiche : “les aides financières”

L’inscription aux activités éducatives et sportives de la résidence :

Le foyer de la résidence prend en charge tout ou partie du financement des activités.
Il pourra être demandé un certificat médical pour des activités sportives très spécifiques.

Hygiène confort :

Sont fournis : couette, oreiller, linge de lit, un petit nécessaire de ménage.

Ne sont pas fournis : le linge de toilette, serviettes, tapis de bain, gel douche, pharmacie, ...

Il est utile de penser à apporter des chaussons pour le maintien de propreté du logement.

Pour les mensuels le loyer ne comprend pas les consommables : papier WC, poches poubelles, gel douche, vaisselle, ...



Urgence maladie médicaments : la résidence ne délivre aucun médicament, ni soins et ne transporte pas les résidents aux urgences. Les responsables légaux devront obligatoirement se déplacer.

Se munir de paracétamol, médicaments, pansements, nécessaire au quotidien.

En signant un contrat de séjour vous devenez un résident responsable, vous devez donc tenir propre votre logement, respecter le repos de vos voisins, avoir une attitude correcte et respecter le règlement intérieur de la résidence.

